

# unies & engagées

## CCP ACEN et AERC

Une fois tous les 4 ans, les élections professionnelles permettent de faire valoir une représentativité dans la CCP des ACEN (Commission consultative paritaire), fusionnée cette année avec celle des AERC (assistant·es d'enseignement et de recherche contractuel·le·s).

Les CCP sont obligatoirement consultées sur les projets de décision individuelle suivants :

- Licenciement après la période d'essai
- Non renouvellement du contrat d'un·e agent·e investi·e d'un mandat syndical
- Licenciement pour inaptitude physique

Les CCP sont consultées, en formation disciplinaire, sur les projets de sanction disciplinaire autres que l'avertissement et le blâme à l'égard des contractuel·le·s.

Les CPP peuvent en outre être consultées suite à des décisions individuelles de refus par l'administration de temps partiel, de congés, de demande de télétravail.

Il est donc essentiel d'élire des représentant·es des personnels capables de vous défendre, sur le terrain comme dans les instances nationales car ces représentant·es connaissent votre métier ! Le choix s'effectue entre plusieurs organisations syndicales ou intersyndicales, comme c'est le cas pour l'Élan commun qui réunit la CGT Agri, le SNETAP-FSU, le SNUITAM-FSU et SUD Rural Territoires.

**Depuis plusieurs années, nous avons déjà une expérience intersyndicale !**

Élections Professionnelles 2022

**ENTRE LES 1<sup>er</sup> ET 8 DÉCEMBRE**

**votez et faites voter  
pour l'élan commun !**

**l'élan  
commun**



## ***La mandature passée : ce que nous avons obtenu***

Vos représentant·e·s actuel·le·s Snetap-FSU / CGT Agri à la CCP des ACEN ont porté vos voix au sein des CCP, mais aussi lors de groupes de travail, de rencontres bilatérales ou par des échanges directs avec le Bureau des Contractuels du ministère. Nos actions syndicales, collectives ou individuelles, ont toujours été faites dans l'optique de déprécariser les ACEN et défendre leurs droits.

- Nous avons obtenu le **maintien d'une campagne nationale de mobilité** pour les ACEN en CDD et CDI et ce, malgré le souhait du ministère de transformer la mobilité en "recrutement d'été" généralisé (avec les entretiens d'embauche qui l'accompagnent pour chaque EPL demandé) et l'approbation de certaines OS pour ce dispositif.
- Après 3 ans de lutte, sans le soutien des autres OS, notre obstination a fait **reculer le ministère sur une règle de gestion abusive qui balayait l'expérience professionnelle des nouveaux ACEN** embauché·e·s depuis 2018. En effet, depuis la rentrée 2018, c'était le premier échelon pour tous, quelle que soit l'expérience professionnelle. Les régularisations viennent de débiter.
- Nous avons également obtenu du **ministère qu'il revienne sur les rétrogradations d'échelons opérées à la rentrée 2018** pour tous les ACEN. Les rattrapages ont été opérés au printemps et à l'été 2022.
- Notre ligne de conduite lors des CCP portant sur des licenciements a offert la **possibilité de reclassement** pour certains agents et **l'opportunité de demandes de recours** auprès du ministre (les élu·e·s Snetap-FSU / CGT Agri n'ont jamais siégé pour légitimer des licenciements causés par une gestion déshumanisée de l'administration).
- Nous sommes actifs dans la **recherche d'informations et la communication de ces actions aux ACEN** là où l'administration fait preuve d'immobilisme. Nous suivons les situations individuelles examinées par l'administration et la relançons sans relâche jusqu'à avoir une réponse car chaque agent·e compte et nous sommes engagé·e·s à vous donner une réponse.

# Ce que nous DÉFENDONS :

## Lutter contre la précarité

*“Enseignants jetables”, “pas d’opportunité de titularisation”, “contrats à temps partiels contraints”...*  
Aujourd’hui, les personnels contractuel·le·s n’ont jamais été aussi nombreux·euses au MASA !  
Plus 500 en 4 ans !

Pour mettre fin définitivement à la précarité, l’élan commun revendique un **plan massif de titularisation** qui doit reposer sur l’ouverture d’un nombre de postes au moins égal à celui des agent·e·s à déprécariser.

## Défendre nos droits

*“sous-profs”, “retards de paiement”*

Combattre les licenciements et les non-reconductions de contrats en particulier pour celles et ceux travaillant, souvent depuis des années, sur des missions permanentes de service public.  
Se battre pour obtenir des rémunérations, des droits sociaux et des conditions de travail et d’emploi identiques aux titulaires exerçant des fonctions analogues.

Exiger l’extension des attributions de la CCP pour une véritable défense collective de toutes et tous : droit à la formation, prise en compte des qualifications, mobilité, recours individuels, etc.  
Lutter contre toutes les formes de précarité (psychologique, sociale et matérielle), toutes les formes de discrimination.

Notre obstination et nos actions quotidiennes pour la défense de vos droits ont d’autant plus de poids que vous êtes nombreux·ses à nous soutenir.

## **AERC, les oublié.es du MASA !**

**Fixés par l’arrêté du 16 avril 1991, les indices bruts de rémunération des AERC n’ont pas évolué depuis... Pourtant, ces emplois correspondent à des disciplines où il y a des difficultés de recrutement, comment s’en étonner ?**

**Engagés dans la perspective de pouvoir exercer des fonctions d’enseignant.e-chercheur.euse, les AERC préparent le diplôme de doctorat et bénéficient de stages de formation pédagogique, le tout sur une durée de trois ans renouvelable une fois...**

**Nous avons besoin de personnels qualifiés, mais à quel prix.**

**L’Élan commun s’engage à porter la revendication d’une réévaluation substantielle des des salaires des AERC et de supprimer la limite actuelle d’âge pour leur recrutement.**

Élections Professionnelles 2022

**ENTRE LES 1<sup>er</sup> ET 8 DÉCEMBRE**

**votez et faites voter  
pour l’élan commun !**

**l’élan  
commun**

